



Direction
Référence : EAU-AUT-26-0173
Dossier suivi par : Unité Autorisations - LCO
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de
Larochette
33, Chemin J.A.Zinnen
L-7626 Larochette

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Administration de la gestion de l'eau - Service Aménagement et renaturation
Objet	Enlèvement de dépôts formés dans le cours d'eau « Manzebaach » en amont du pont routier sur le CR119 (à hauteur de la maison 43, rue d'Ernzen) à Larochette
Localité(s)	Larochette
Commune(s)	Larochette

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés